



Valeur compensatoire – patrimoine arboré

La valeur compensatoire exigée équivaut à la valeur d'impact. La valeur compensatoire des plantations s'établit sur la base des tarifs maximaux reconnus pour chaque groupe de prix. La tablette tient compte de l'espèce plantée, de sa forme et de sa dimension, de sa longévité escomptée. Un complément de prix est inclus pour couvrir les frais de plantation et de suivi de la reprise des végétaux ainsi que les contrôles nécessaires.

Exemple : un chêne chevelu (*Quercus cerris*), noté A dans la liste des essences, de 4 mètres aura une valeur de CHF 5'730 selon la tablette. Cette dernière tient compte de la fourniture de l'arbre et des frais de plantation et suivi.

Valeurs compensatoires – biodiversité

La valeur compensatoire peut également comporter des mesures de compensation écologique autres qu'une plantation d'arbre, comme des plantations arbustives indigènes, une afforestation en recrû ou rajeunissement naturel du peuplement, ou un biotope sec ou humide. Les montants admis figurent dans le tableau ci-dessous. Toutefois, le montant compensatoire des mesures hors patrimoine arboré ne doit pas excéder 30% de la valeur compensatoire totale.

Les valeurs compensatoires reconnues sont les suivantes :

Type de mesure	Valeur compensatoire	Contexte propice	Références
Etang, plan d'eau écologique	350.-/m ²	En périphérie du jardin et proche d'éléments naturels (bosquets, haies, etc.), sur un site ensoleillé ou mi-ombre à l'écart des arbres.	Mares et étangs urbains (1001 sites nature en ville)
Afforestation indigène ou plantation arbustive indigène	25.-/m ²	Choix des essences en fonction du sol et de l'ensoleillement; plans forestiers (hors barème de taille) ; grande diversification des essences en intégrant un tiers d'épineux.	Haies d'essences indigènes (1001 sites nature en ville)
Arbre mort laissé sur pied	300.-/pce	Quille hautes de 3 à 5m. Eventuellement, délimiter d'un périmètre de sécurité.	Quilles et souches (1001 sites nature en ville)
Installation d'une prairie fleurie	15.-/m ²	Sites ensoleillé avec une bonne exposition (talus), à l'écart de l'ombre d'arbres, sur des sols pauvres en nutriments.	Création de prairies en ville (1001 sites nature en ville)
Installation d'une surface rudérale	65.-/m ²	Sites ensoleillés sur sols graveleux, drainants et pauvres en nutriments. Mise en place d'un substrat adéquat	Surfaces rudérales (DGE-BIODIV)
Création d'un muret en pierre sèche	1000.-/m ²	Délimitation d'un jardin, soutènement d'une terrasse, un jardin ou un talus. Idéalement orienté Est-Ouest.	Murs en pierres sèches (DGE-BIODIV)
Pose de nichoirs à hirondelles, martinets ou chauve-souris	65.-/nichoir à hirondelles 120.-/nichoir à martinet ou chauve-souris	Clarifier les emplacements et la technique à l'aide d'un spécialiste - selon la localisation et le contexte environnant.	Martinets noirs et bâtiments (1001 sites nature en ville)
Ouvrages écologiques de gestion des eaux pluviales	sur base devis	Noues, fossé ou bassin végétalisés, pentes douces ou marches d'escalier.	Ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales (DGE-BIODIV)



Type de mesure	Valeur compensatoire	Contexte propice	Références
Assainissement des pièges ou obstacles pour la petite faune	sur base devis	rendre les clôtures perméables, placer des échelles à batraciens, installer des vitrages protégeant les oiseaux.	Pièges et obstacles pour la faune (Birdlife Suisse)
Murs en gabions	800.-/m ³	Lieu ensoleillé et abrité du vent. Maillage d'au moins 8 cm avec des pierres brutes, non calibrées, dont 80% d'une taille de 20 à 40 cm. Sans géotextile pour séparer le gabion de la terre ou du remblai à l'arrière.	Notice pratique petites structures – gabions (karch)
Murgiers	700.-/m ³	Endroit calme, bien ensoleillé et à l'abri du vent. Tas de 2 à 3 m ³ d'une hauteur entre 80 et 120 cm. Pierres anguleuses dont le 80% sont d'une taille de 20 à 40 cm.	Notice pratique petites structures – murgiers (karch)
Niches pierreuses	700.-/m ³	Sur talus ensoleillés. Pierres brutes, non calibrées, 80% des pierres d'une taille de 20 à 40 cm en plaçant les plus grosses plutôt au fond de la niche. Le volume total devrait atteindre 2 à 3 m ³ .	Notice pratique petites structures – niches pierreuses (karch)
tas et pile de bois (hôtel à insectes naturel)	250.-/m ³ (tas) 350.-/m ³ (empilement)	Endroit semi-ombragés à ensoleillés et à l'abri du vent. Bois mort de tout diamètre, volume minimum de 1 à 3 m ³ et hauteur d'env. 1.5 m.	Notice pratique petites structures – tas et piles de bois (karch)
Autres (p. ex. sablons en faveur des abeilles terricoles sauvages.)	sur base devis	Sites ensoleillés (exposition idéale sud-ouest à sud-est) et abrités (dos au vent) à moins de 300 m de prairies fleuries	Comment aménager une dune de sable pour les abeilles sauvages? (Pro Natura)

